

Principaux enseignements de l'enquête "SUCH" (Study on the Use of Cash by Households in the euro area)

L'Eurosystème a fait réaliser en 2016 une enquête inédite à l'échelle de la zone euro sur l'utilisation des espèces par les ménages. Les résultats agrégés de cette enquête ont été publiés, en anglais, par la Banque centrale européenne (BCE) fin 2017¹. L'article ci-dessous en résume les faits saillants. La Banque de France publiera prochainement une analyse détaillée des résultats de l'enquête pour la France.

Méthodologie

L'enquête dite SUCH (pour *Study on the Use of Cash by Households in the euro area*) a été réalisée en 2016 par l'institut de sondage Kantar TNS pour le compte de la BCE. Plus de 65 000 personnes ont été interrogées en trois vagues, pour un total de 128 677 transactions déclarées. Seuls les achats effectués en magasin ont été enregistrés.

Les achats en ligne, les paiements entre personnes ou entre entreprises ne font pas partie du champ de l'enquête.

Les personnes interrogées ont renseigné dans un « journal de paiement » les caractéristiques de l'ensemble des achats qu'elles ont réalisés au cours d'une journée (par exception, les participants à Malte et à Chypre ont complété des journaux de paiement sur trois jours). Un sous-échantillon de 28 099 personnes a rempli un questionnaire qualitatif portant sur leurs comportements et préférences en matière, par exemple, de paiements, de retraits aux distributeurs automatiques ou d'épargne de précaution.

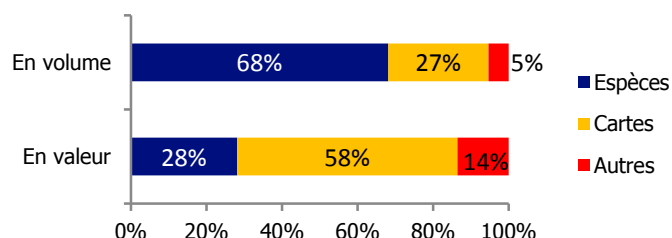
Les participants ont majoritairement répondu en ligne (83 % de l'échantillon total). Les personnes âgées de 55 ans et plus ont en revanche été interrogées par téléphone (14 % de l'échantillon), tandis que les habitants de Malte et de Chypre ont tous été interrogés en « face à face » (3 %).

L'Allemagne et les Pays-Bas n'ont pas pris part à l'étude, disposant déjà d'enquêtes comparables au plan national ; les derniers résultats disponibles, datant de 2014 pour l'Allemagne et de 2016 pour les Pays-Bas, ont été agrégés, lorsque cela était possible, aux résultats de SUCH.

Pour la France

- **4937 participants (30 % en 2015 et 70 % en 2016)**
- **Interrogés en ligne (88 %) et par téléphone (12 %)**
- **7299 transactions répertoriées**

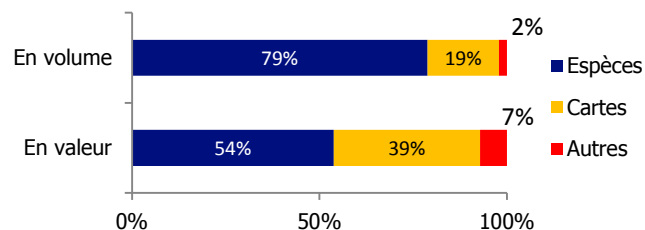
Répartition des moyens de paiement au point de vente (France)



Principaux enseignements pour la zone euro

Les espèces sont l'instrument de paiement le plus utilisé en zone euro. Elles représentent 79 % du nombre des transactions effectuées au point de vente, contre 19 % pour les paiements par carte et 2 % pour les autres moyens de paiement (chèques principalement).

Répartition des moyens de paiement au point de vente (zone euro)

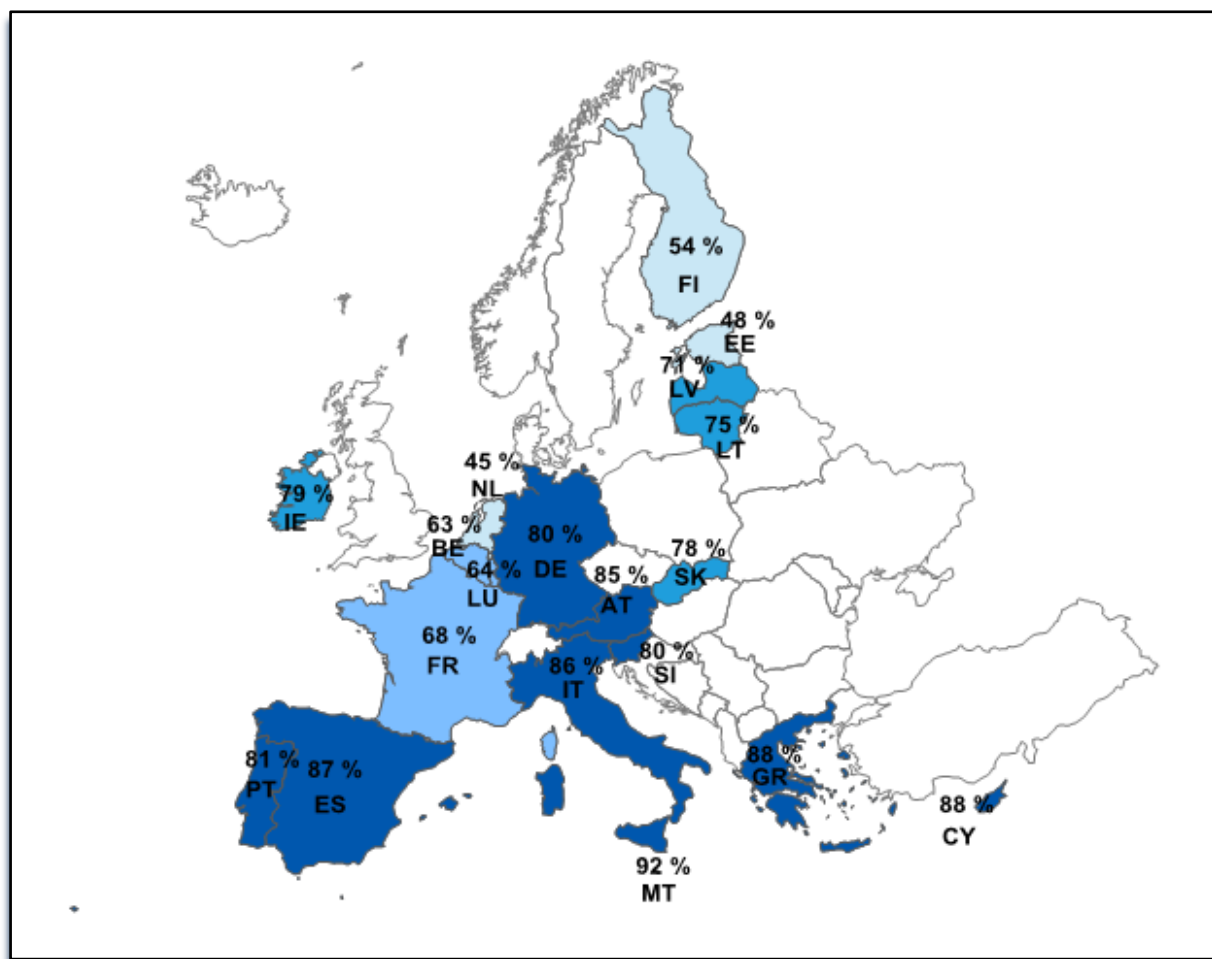


¹ European Central Bank (2017). "The use of cash by households in the euro area", Occasional Paper Series, November.

Cependant, l'utilisation des espèces est très hétérogène sur le territoire européen : les pays méditerranéens, l'Allemagne, l'Autriche et la Slovénie sont les pays où l'usage des billets et des pièces est le plus intensif ($\geq 80\%$).

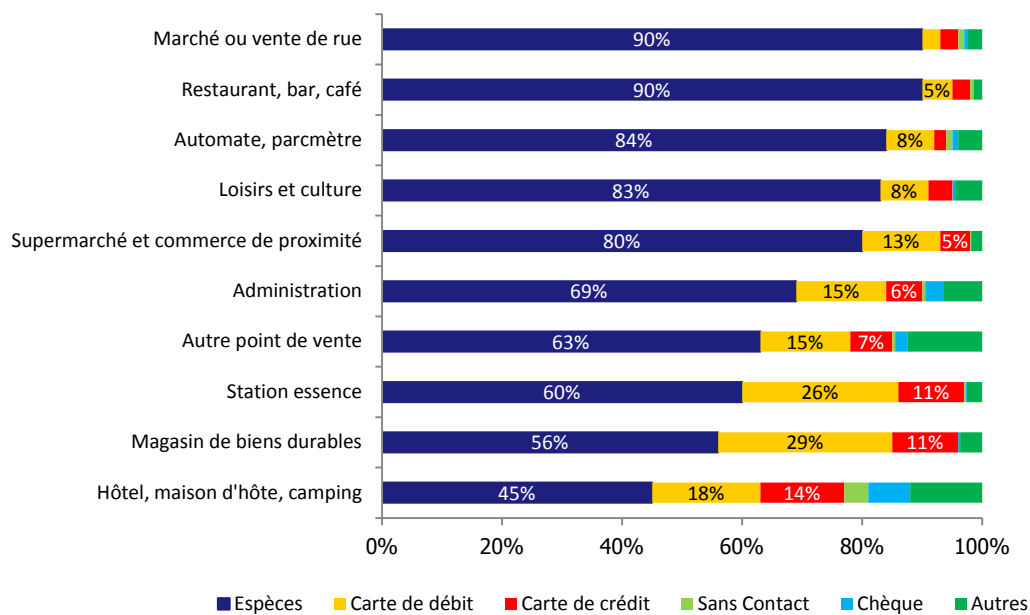
En revanche, les paiements en espèces représentent moins de la moitié des transactions aux Pays-Bas et en Estonie et à peine plus de la moitié en Finlande. La France se situe au 14^e rang, sur 19, avec 68 % des transactions en magasin réglées en espèces.

En valeur, les paiements en espèces représentent 54 % des dépenses en magasin dans la zone euro. Cette part des espèces en valeur est logiquement inférieure à leur part en volume puisque les billets et les pièces sont souvent utilisés pour régler des achats de montant peu élevé. Les résultats sont là encore contrastés, avec un point haut à 76 % en Grèce et un point bas à 27 % aux Pays-Bas. La France se place à l'avant-dernier rang sur 19 pays, avec 28 % de la valeur des transactions réglée en espèces au point de vente.

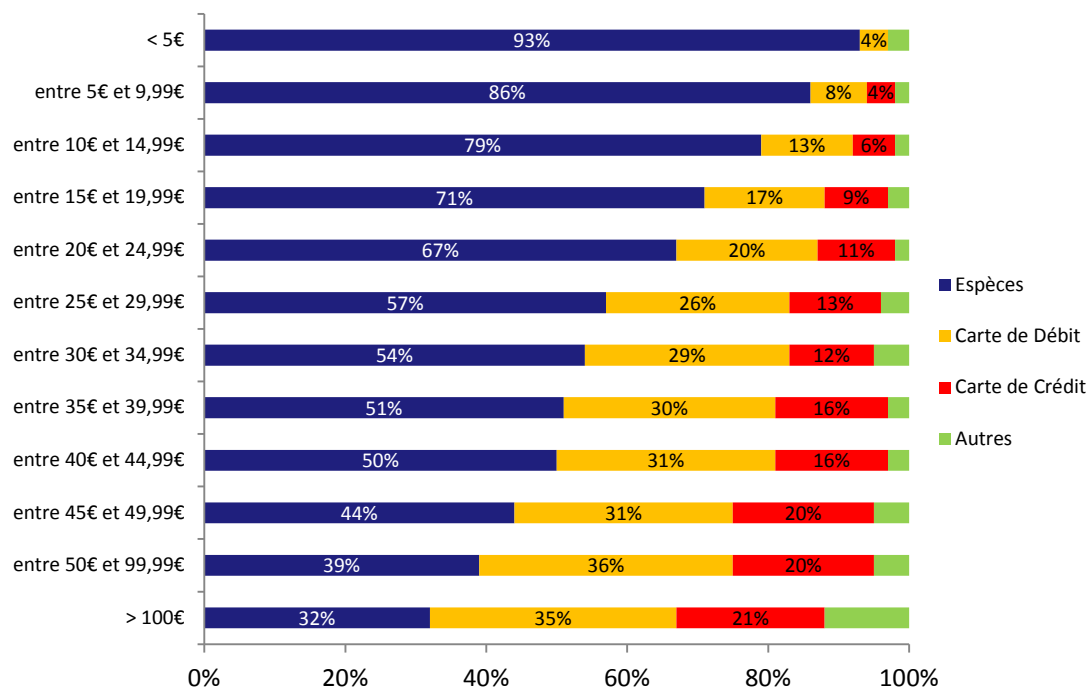


Part des transactions (volume) en espèces au point de vente (moyenne en %)

Répartition des moyens de paiement selon les secteurs en zone euro (en volume)



Répartition des moyens de paiement selon la valeur de la transaction en zone euro (en volume)



Les espèces utilisées plus fréquemment pour des achats de faible montant

Les espèces sont l'instrument de paiement le plus courant pour les transactions dont le montant est inférieur à 45 euros. Elles sont aussi utilisées très majoritairement (à hauteur de 80 % ou plus) dans les commerces de proximité (supermarchés, boulangeries, marchés, restaurants, ...). Or, 91 % des achats en magasin sont d'une valeur inférieure à 45 euros et les paiements dans les commerces de proximité concernent un achat sur deux. Dès lors, il est logique que la place dominante des espèces dans ces achats et dans ce type de commerces se traduise par un usage répandu des billets et des pièces en zone euro.

L'utilisation des espèces pour des paiements récurrents est très hétérogène selon les pays. Ainsi, par exemple, près de 70 % des Chypriotes règlent leurs factures médicales en espèces, alors que 98 % des Néerlandais ne paient jamais leurs dépenses récurrentes en espèces.

L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur les comportements de paiement

D'une manière générale, les consommateurs masculins âgés de 40 à 64 ans ou ayant les niveaux d'éducation les plus élevés sont ceux qui réalisent le plus d'achats par jour, quel que soit l'instrument de paiement utilisé.

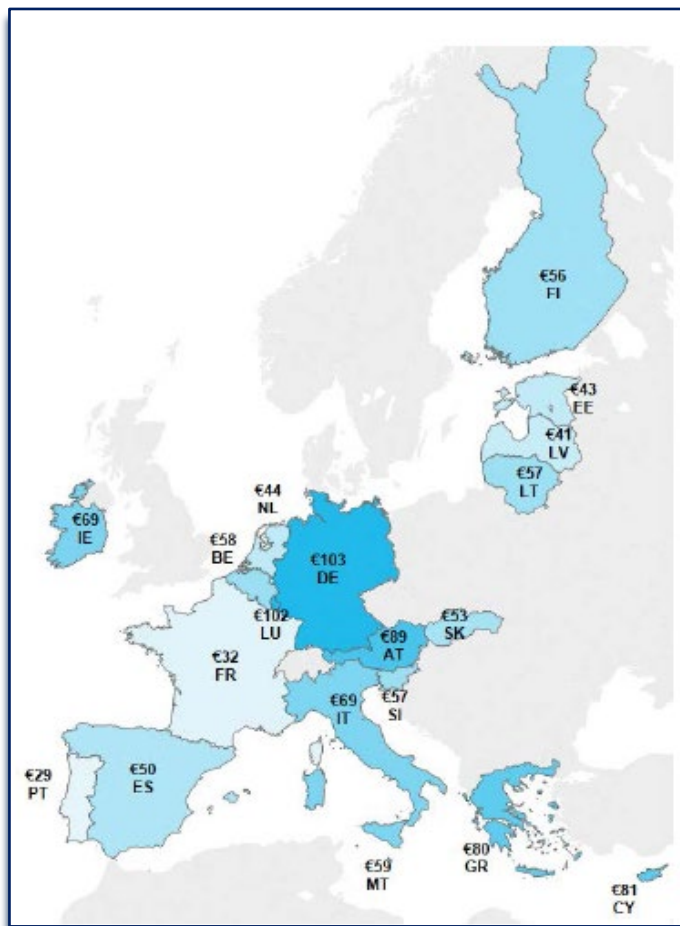
Ces déterminants sociodémographiques influencent toutefois principalement les comportements de paiement par carte. Ainsi, les jeunes âgés de 18 à 24 ans et les individus moins éduqués réalisent significativement moins de paiements par carte que le reste de la population. De même, les hommes, les adultes de 25 à 39 ans et les individus les plus éduqués sont ceux qui paient le plus fréquemment en sans contact.

La France se distingue par une utilisation plus faible des espèces

Les Français effectuent en moyenne moins de transactions en espèces que leurs voisins européens :

- Nombre moyen d'achats en espèces par jour par personne : 0,9 (15e rang /19), contre 1,6 en moyenne en zone euro et 1 en Allemagne.

- Valeur moyenne d'un paiement en espèces : 7,5 € (dernier rang européen), contre 12,4 € en moyenne dans la zone euro et 16 € en Allemagne.
- Montant moyen d'espèces détenu en portefeuille : 32 € (avant-dernier rang européen), contre 65 € en moyenne dans la zone euro et 103 € en Allemagne.

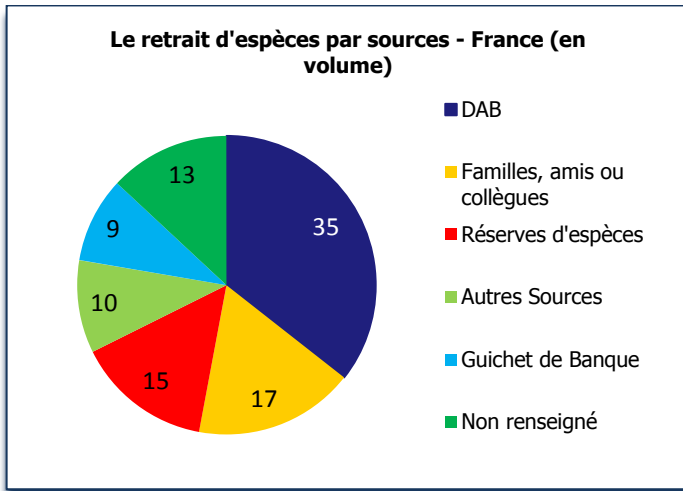


Montant moyen d'espèces détenu en portefeuille (en €)

Utilisation des distributeurs automatiques de billets

Les distributeurs automatiques de billets (DAB) constituent la source principale d'approvisionnement du public en espèces dans la zone euro (61 % en valeur).

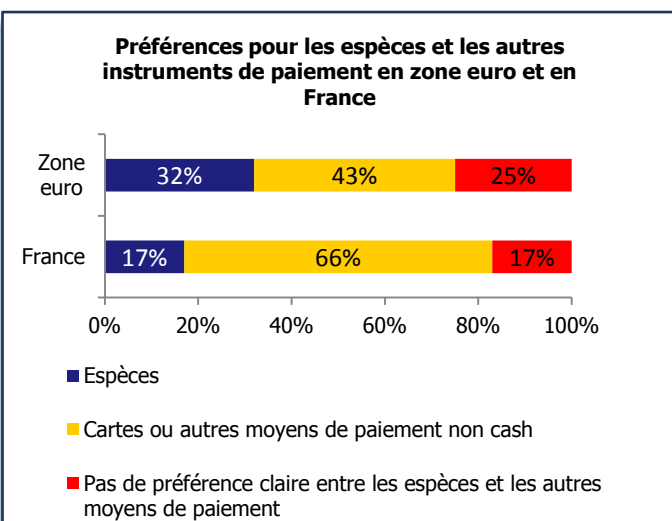
Les Français retirent leurs espèces en premier lieu aux distributeurs automatiques (35 %), auprès de la famille, d'amis ou collègues (17 %), ou puisent dans leurs réserves (15 %). À noter la part très faible des retraits aux guichets bancaires (9 %).



- 97 % des Français jugent globalement aisé l'accès aux espèces.
- 62 % disent être globalement satisfaits des dénominations offertes dans les DAB, mais près d'un quart juge que les coupures de 5 € et de 10 € ne sont pas suffisamment disponibles.

Préférence pour la carte bancaire

La France se distingue au sein de la zone euro par une préférence forte pour la carte : 66 % des participants français à l'enquête disent préférer payer par carte (part la plus élevée, avec la Belgique), contre 43 % en moyenne dans la zone euro. Corolairement, seulement 17 % d'entre eux préfèrent payer en espèces (part la plus faible). La France occupe le 5e rang quant à l'usage du paiement sans contact au point de vente mais avec une proportion faible d'utilisateurs (1,7 %).



Au plan européen, les sondés apprécient les espèces pour leur capacité à donner une vision claire des dépenses (42 %), pour le fait qu'elles soient largement acceptées (38 %) et pour leur rapidité (32 %). La carte est préférée pour sa facilité d'utilisation (40 %), sa rapidité (35 %) et son caractère pratique (33 %).

Les Français partagent ces avis, avec toutefois des nuances. Ainsi, le principal atout des espèces est, pour eux, le fait qu'elles soient largement acceptées, et ils préfèrent majoritairement la carte pour sa rapidité (48 %).

Au-delà de ces perceptions, c'est au final le montant à payer qui influence le plus le choix de l'instrument de paiement, tant en zone euro (56 %) qu'en France (67 %).

Les avantages perçus des espèces et de la carte bancaire en France

Les avantages perçus des espèces	Les avantages perçus de la carte
Les espèces sont largement acceptées (58 %)	La rapidité (48 %)
La rapidité (33 %)	Le caractère pratique de la carte (37 %)
Les espèces permettent d'avoir une vision claire de ses dépenses (31 %)	La carte est largement acceptée (36 %)

Faible utilisation des espèces comme réserve de valeur en France

La BCE avait estimé en 2008 qu'un tiers environ des billets en circulation, en valeur, était utilisé comme réserve de précaution. D'après SUCH, en 2016, 24 % des Européens ont conservé des espèces chez eux, à titre de réserve de précaution. La France se situe en dernière position, au 18e rang (les données pour l'Allemagne n'ont pas pu être agrégées à celles de la zone euro pour cette rubrique), avec seulement 15 % des Français qui indiquent disposer d'une réserve d'espèces à domicile. Cette épargne est inférieure à 100 € dans 30 % des cas, et inférieure à 250 € dans la moitié des cas.

La Slovaquie, la Lituanie et la Slovénie enregistrent les valeurs les plus élevées, s'échelonnant de 40 % à 33 %. Les Pays-Bas, qui présentent par ailleurs des similitudes avec la France dans de nombreuses rubriques de l'enquête, se démarquent ici du cas français avec un taux de 29 %.

Alors que 19 % des Européens (données agrégées hors Allemagne) ont déjà détenu un billet de 200 € ou de 500 € au cours de l'année écoulée, seuls 8 % des Français sont dans ce cas, plaçant la France à l'avant-dernier rang des 18 pays.

Conclusion

Les résultats de l'enquête SUCH confirment la forte utilisation de la carte en France. Néanmoins, les espèces restent l'instrument de paiement le plus utilisé au point de vente, en nombre de transactions. Il s'agit principalement d'achats de faible montant, ce qui confirme la position des espèces en France dans le règlement des petits achats du quotidien.

La prochaine enquête, dont le périmètre sera élargi à l'usage de l'ensemble des instruments de paiement, devrait être lancée en 2019. Elle sera ensuite renouvelée tous les deux ans, en principe. Compte tenu des innovations technologiques en matière de paiement (paiement mobile, virement instantané), ces enquêtes permettront une étude approfondie de l'évolution de l'usage des espèces dans le temps.